

# AVIS DE COURSE



## Tour Autour du Golfe Société des Régates de Vannes 7 juin 2025 Grade 5B Golfe du Morbihan

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Préambule

#### L Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions.
- 1.3 - les règlements fédéraux.
  
- 1.5 - les REV (règles d'équipement des voiliers).
- 1.6 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.7 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par « de la place » par voix ou par VHF.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles [le 1<sup>er</sup> juin au plus tard en version électronique](#) à l'adresse suivante : [www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : [www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes :  
**Dériveurs, Guépards, Catamarans (C1-C3), Traditionnels.**

##### Documents exigibles à l'inscription

- 4.2 (a). Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".

Pour chaque concurrent mineur être, en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide.

ou

D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

(b). Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

(c). une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

##### Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur :  
[inscriptionsrv@gmail.com](mailto:inscriptionsrv@gmail.com)

- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits avant le 6 juin 2025 à 20h00.

- 4.5 **Une majoration de 10 euros sera perçue pour les inscriptions reçues après le 02 juin 2025 minuit.**

- 4.6 Si l'épreuve devait être annulée pour autre motif que les conditions météo, les inscriptions seront intégralement remboursées sur simple demande accompagnée d'un RIB.

#### 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscriptions Jusqu'au 2 juin minuit, après majoration de 10 €
Dériveurs solitaires	20 € après le 2/6 30 €
Dériveurs double	40 € après le 2/6 50€
Catamarans C1-C3	40 € après le 2/6 50€
Guépards	40 € après le 2/6 50€

Tradi	40 € après le 2/6 50€
-------	-----------------------

**La veille de la course le 06 juin 2025,**

(a) L'organisation mettra en place une permanence au club House de Conleau rue des frères Cadoret 56000 Vannes à compter de 16h00 et pourra prendre en compte des inscriptions ou modifications de dernière minute.

(b) **Le briefing aura lieu à 18h30.**

(c) Une soirée Barbecue sera offerte (hors boisson mais cocktail apéritif offert) aux équipages à partir de 19h00.

Repas accompagnant (hors équipages) du vendredi soir par personne 10€.

**6 PUBLICITE**

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**7 PROGRAMME**

7.1

Date	De	À	Programme
6 juin	16h00	20h00	Permanence pour inscriptions tardives et modification.
7 juin	10h00	17h00	Nombre de course maxi : 4
7 juin	19h00		Remise de prix au club house de Conleau

7.2 L'heure du signal d'avertissement pour toutes les classes/séries est : **10h00**  
Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

**8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

8.2 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 (conformité à la règle de classe)

8.3 Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (tel un sac étanche où mettre la VHF). La VHF est fortement recommandée.

8.4 **Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage**

**9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

*Tous les compétiteurs doivent porter en permanence un gilet de flottabilité homologué. Les compétiteurs en Planches à voiles doivent porter en permanence une combinaison isotherme. Chaque équipier devra porter sur lui Un cyalume ou un flashlight Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord.*

**10 LIEU**

L'emplacement de la zone de course est le Golfe du Morbihan.  
Carte SHOM : n° 7137 , Navicarte n° 246.

**11 LES PARCOURS**

Les différents parcours seront définis dans les IC et choisis par le comité de course en fonction des conditions.

**12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes/séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**13 CLASSEMENT**

13.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.



13.2 Il y aura :

**Un classement dériveurs en temps compensé**

**Un classement multicoques en temps compensé**

**Un classement dériveurs traduit en temps réel.**

**Un classement Guépards en temps réel.**

**Toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.**

## 14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

14.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon : SRVANNES.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- **Une VHF**

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 16 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux d'Arradon.

## 17 PROTECTION DES DONNÉES

### 17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des

risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**19 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : **Les trois premiers de chaque classe seront récompensés lors de la remise des prix, présence d'au moins un membre de l'équipage indispensable pour récupérer les lots**

**20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

**Courriel** : *inscriptionsrv@gmail.com*

**Denis Holl**: 06 62 28 79 15

**Claudine Galey** : 06 19 99 59 76

Horaires marée du Samedi 7 juin 2025 à Arradon

Coefficient 51/53

PM 04h59 BM 11h10 PM 17h23